

Hélène FRANCONI

Ville de L'Isle sur la Sorgue

Document généré le vendredi 20 novembre 2020 à 09:01

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	19/11/20	19/11/20	1428	19	2 / 2	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	19/11/20 à 17h11	19/11/20	3/3	20-142061	<u>2020_324</u>

Service : CPJ**Référents : SONIA LURAC****Classification CPV :**Principale : **77211500** - Services d'élagageComplémentaires : **77211400** - Services d'abattage d'arbres**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet **Travaux d'élagage et d'abattage des arbres et arbustes et prestations annexes pour la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE.**

Référence MP20-16

Type de marché Services

Mode	Procédure adaptée
Code NUTS	FRL06
Durée	48 mois
DESCRIPTION	<p>Le marché est un accord-cadre mono attributaire exécuté dans les conditions fixées par l'article R2162-2 alinéa 2 et suivants du code de la commande publique, avec un montant minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande en application des articles R2162-4 alinéa 1, R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.</p>
Code CPV principal	77211500 - Services d'élagage
Code CPV complémentaire	77211400 - Services d'abattage d'arbres
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	<p>Le marché court à compter de sa notification pendant une période de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite par périodes de 12 mois. Les candidats devront fournir un certificat de spécialisation « élagage et soins aux arbres » visé par l'arrêté ministériel du 10 juillet 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « taille et soins des arbres », et/ou l'attestation de perfectionnement de « monteur élagueur » délivrée à la fin d'un stage de perfectionnement par un organisme agréé.</p> <p>Les candidats devront fournir la copie de l'agrément « distribution et application de produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (DAPA).</p> <p>Valeur estimée hors TVA : entre 15 000,00 € et 150 000,00 €</p>
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : 3
Conditions relatives au contrat	
Cautionnement	Budget principal
Financement	<p>Les prestations sont traitées à prix unitaires qui seront appliqués aux quantités réellement exécutées.</p> <p>Les prix sont réputés complets. ils intègrent toutes les sujétions d'exécutions au présent marché.</p> <p>Les prix sont établis à la date de remise des offres. Ils sont révisables</p>

	<p>suivants les modalités de l'article 13 du C.C.A.P. La facturation en ligne sera utilisée. Les demandes de paiement seront remises sous forme dématérialisée via le portail de facturation chorus-pro.gouv.fr.</p>
Forme juridique	<p>Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire. En cas de cotraitance, les opérateurs économiques répondent en commun sur l'ensemble du marché. En cas de sous-traitance, la commune portera une attention toute particulière à la nature des prestations concernées et aux qualités financières et professionnelles du sous-traitant proposé par le titulaire à l'approbation préalable de la commune.</p>
Critères d'attribution	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).</p>
Renseignements	<p><u>Correspondre avec l'Acheteur</u></p>
Documents	<ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	<p>Remise des offres le 07/01/21 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 120 jours , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 07/01/21 à 14h00 Lieu : Mairie</p>
Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	<p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION ES ENTREPRISES L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site : http://www.marches-publics.info Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la DLRO</p> <p>PIÈCES CANDIDATURES</p>

DC1, DC2, ou DUME, pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

+Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (le candidat peut utiliser le formulaire ci-joint) ;

+Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société + le cas échéant : Situation de redressement judiciaire +Déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvellement créées

+ chiffre d'affaire global du candidat + Références professionnelles + Moyens matériels + Moyens humains

+ certificat de spécialisation « élagage et soins aux arbres » visé par l'arrêté ministériel du 10 juillet 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « taille et soins des arbres », et/ou l'attestation de perfectionnement de « monteur élagueur » délivrée à la fin d'un stage de perfectionnement par un organisme agréé + copie de l'agrément « distribution et application de produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (DAPA).

PRÉSENTATION DES OFFRES

L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes dont le B.P.U + D.Q.E (non contractuel) + le mémoire technique

CRITÈRE D'ATTRIBUTION

Critère Prix découlant du D.Q.E :40 points

Critère Valeur technique :60 points dont

VT1 noté sur 20 points : Moyens techniques et humains dédiés à la réalisation des prestations

VT2 noté sur 40 points : Méthodologie d'intervention

CONDITION DE REMISE DES OFFRES

La transmission des candidatures et des offres liées à la présente consultation est effectuée uniquement par voie électronique sur le site <http://www.marches-publics.info>

L'acheteur autorise les copies de sauvegardes uniquement sous forme de support électronique ou papier.

L'acte d'engagement n'a pas à être signé au moment du dépôt de l'offre.

La signature électronique des pièces de l'offre par l'attributaire n'est pas exigée mais fortement recommandée.

NÉGOCIATION

Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3 premiers

candidats les mieux classés. Si le nombre de candidats le permet).

Marché périodique :

Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 19/11/20 à la publication

Marches-Publics.info V9.7